



CHARTRE SPORTIVE DU CLUB L'ETOILE ARTHONNAISE BASKET

L'Etoile Arthonnaise Basket entend promouvoir une éthique sportive et associer son image aux valeurs de : Plaisir et Convivialité - Honnêteté et Loyauté - Esprit d'équipe et Fair-Play - Respect et Tolérance - Compétitivité et Performance - Entraide et Esprit Associatif. Notre objectif est de promouvoir et développer la pratique du Basket, dans le Bien Vivre Ensemble.

NOUS AVONS TOUS (DIRIGEANTS, ÉDUCATEURS, PARENTS, ENFANTS) UN RÔLE TRÈS IMPORTANT DANS LA RÉUSSITE DE CETTE MISSION.

La présente charte précise les droits et les devoirs de chacun des acteurs afin de garantir la cohésion dans la vie du club.

La charte du club a été élaborée pour que les joueurs, parents et coachs véhiculent les valeurs sportives dans lesquelles nous pouvons tous nous reconnaître.

Tous les membres y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents sont censés en avoir pris connaissance.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DE L'ETOILE ARTHONNAISE BASKET :

Le bureau s'engage à :

- Assurer et licencier les joueurs.
- Accueillir les équipes adverses et leurs supporters dans une ambiance chaleureuse et toujours fair play, quel que soit le résultat des compétitions.
- Mettre à disposition du joueur le matériel collectif nécessaire.
- Veiller qu'à chaque entraînement soit présent un entraîneur ou un dirigeant.
- Transmettre au joueur toutes les informations le concernant.
- Être à l'écoute des joueurs, de leurs parents, et de tout membre du club.
- Promouvoir par ces actions la vie associative au sein du club et l'esprit d'équipe.
- Mettre en place des réunions de formation à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque.
- Faire le nécessaire en cas d'incident ou d'accident.

Le joueur s'engage à :

Pour pouvoir participer aux entraînements et matchs d'une équipe du club, tout joueur doit être affilié au club EAB. Le joueur affilié au club s'engage à respecter cette charte.

- Se conformer aux règles du basket.
- Être assidu, ponctuel et motivé aux entraînements comme aux matchs.
- Respecter les décisions des arbitres « L'arbitre peut se tromper »
- Respecter les choix sportifs des entraîneurs.
- Respecter ses partenaires et les adversaires, dans la victoire comme dans la défaite.

- Refuser toute forme de tricherie et de violence physique ou morale.
- Écouter les consignes de son coach et non celles d'une autre personne (parents, public).
- Prévenir son entraîneur de toute absence ou retard, et l'informer immédiatement de tout problème afin de ne pas laisser grandir un malentendu.
- Apprendre à arbitrer, à tenir une feuille de marque, et dans la limite de ses moyens entraîner ou encadrer une équipe, des formations sont à votre disposition.
- Assurer des permanences (table, arbitrage) selon le planning établi en début d'année. Selon les éventuelles indisponibilités, il en ressort de la responsabilité de chacun de se faire remplacer.
- Respecter le matériel et les équipements mis à disposition par le club ou la municipalité.
- Ne pas hésiter à venir supporter les autres équipes du club.
- Se souvenir que le basket reste un jeu collectif.

L'entraîneur / Le Coach / Le Responsable d'équipe s'engage à :

- Enseigner les fondamentaux du basket-ball.
- Amener les joueurs vers la pratique d'un jeu collectif et leur faire découvrir leurs capacités individuelles.
- Développer l'esprit sportif et relativiser les enjeux sportifs.
- Avoir un comportement exemplaire à l'égard de son équipe, des arbitres, des adversaires et des supporters.
- Refuser toute forme de tricherie et de violence physique ou morale.
- Encourager et motiver les joueurs quelle que soit leur évolution.
- Intéresser les jeunes à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque le plus tôt possible.
- Transmettre l'esprit d'équipe et la culture du club.
- Faire respecter le matériel et les installations.
- Faire le lien entre les parents et les dirigeants
- Organiser avec les parents, les déplacements pour les matchs.

Les parents s'engagent à :

- Etre présents si possible aux rencontres de basket de leur enfant.
- Veiller au respect de la présente charte par leur enfant.
- Aider leur enfant à accepter les contraintes de présence, ponctualité et assiduité aux entraînements et matchs.
- Respecter les décisions des arbitres « L'arbitre peut se tromper ».
- Montrer l'exemple en ayant un comportement irréprochable à l'égard des joueurs, des arbitres, des adversaires et des supporters.
- Ne pas intervenir dans les choix sportifs des entraîneurs.
- S'assurer systématiquement de la présence de l'entraîneur avant de laisser son enfant à l'entraînement ou au match.
- Assurer quelques permanences de table et de bar, pour la bonne organisation des matchs.
- Assurer quelques déplacements de l'équipe à l'extérieur tout en respectant les règles de prudence et de sécurité du code de la route.
- Instaurer un dialogue courtois avec les autres parents, et l'entraîneur ou un dirigeant en cas de problème.
- Relativiser les enjeux d'une rencontre.
- Participer dans la mesure de leurs disponibilités à la vie du club.

RÉSOLUTION DES PROBLÈMES EXTRA-SPORTIFS

Il est rappelé aux parents que tout problème doit être réglé par l'entraîneur. Le cas échéant, l'information remontera au responsable de la commission sportive qui veillera à sa résolution.

MESURES DISCIPLINAIRES

Objectifs visés par les sanctions :

D'une manière générale, toute vie associative nécessite des règles et le respect de celles-ci. La présente charte sportive est destinée à les fixer, non sous la contrainte mais dans le cadre d'une discipline de vie librement consentie par chacun des membres et sympathisants du club.

Les mesures disciplinaires qui seraient prises vis-à-vis d'un membre n'ont d'autre but que d'inciter celui-ci au respect de ces règles.

Comportement sur le terrain, sanction de l'entraîneur:

Si, au cours d'un entraînement ou d'un match, un joueur affiche un comportement tel qu'il perturbe le bon déroulement de l'activité, son entraîneur peut le sanctionner.

Dans ce cas, le joueur concerné comme les parents doivent accepter la décision.

A ce stade, **l'entraîneur est le seul habilité**, de par ses responsabilités, à prendre des premières sanctions immédiates qui lui semblent les plus appropriées.

En fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif, il revient au Comité Directeur d'envisager d'autres mesures disciplinaires à son égard.

Décisions disciplinaires :

Le bureau est habilité à prendre toute décision disciplinaire quelle qu'elle soit. En cas de comportement pouvant nuire au bon déroulement de l'activité, à la cohésion du groupe mais aussi à l'image du club, l'entraîneur ou le coach peut prononcer une exclusion du terrain. En fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif, il revient au BUREAU d'envisager d'autres mesures disciplinaires à son égard (par exemple : exclusions des compétitions, des manifestations, temporaires ou définitives ou encore radiation du club).

Les amendes infligées, comme sanctions disciplinaires, à un joueur ou un entraîneur ou un coach, par le comité départemental, devront être réglées par la personne sanctionnée. Toute dégradation de matériel ou des locaux sera financièrement imputable aux responsables.

LES VOLS :

Le club Etoile Arthonnaise Basket dégage toute responsabilité à l'intérieur des locaux et du parking en cas de vol, de perte ou de détérioration d'effets personnels.

- il ne faut rien laisser dans les vestiaires
- n'emmenez pas d'objets de valeur

NE PAS OUBLIER :

- Que les dirigeants sont des bénévoles qui donnent gratuitement de leur temps et de leurs compétences à la vie du club. Ils ont droit à l'erreur au même titre que les joueurs et les officiels.
- Que nous devons tous montrer l'exemple en ayant un comportement irréprochable envers les adversaires, les arbitres et les supporters.
- Que le basket reste un jeu dans la victoire comme dans la défaite et où le plaisir de jouer fait du spectacle sportif une fête.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES :

En validant la licence vous vous engagez avoir pris connaissance et à respecter cette charte.

La présente charte sportive est d'application immédiate. Elle est portée à la connaissance de chaque joueur, entraîneur, responsable d'équipe, membre du club par affichage à la salle omnisport des Ajoncs, et disponible auprès du coordinateur d'équipes.

FAIT À CHAUMES EN RETZ

Le 01 juin 2022

LA PRÉSIDENTE

Stéphanie PROU